



2024/19

Communauté de Communes
de l'Agglomération Migenoise

La vie comme vous l'aimez !

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 19/2024
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ELUS du 19
septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

OBJET : Renouvellement de bail relatif à la location d'un appartement au 2ème étage du 9 avenue Roger Salengro

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise,

- *Vu les articles L 5211-2 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le contrat de location conclu avec la Ville de Migennes à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2024 inclus,*
- *Vu la fin du contrat de bail avec la Ville de Migennes au 31 août 2024 et son accord verbal pour le renouvellement,*

DÉCIDE

ARTICLE 1er : de renouveler le contrat de location avec la Ville de Migennes pour une durée de six ans à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2030 inclus.

ARTICLE 2 : de fixer le montant du loyer mensuel à 390 euros.

Fait à Migennes, le 05/09/2024

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 089-248900383-20240905-DEC_PRES19_2024-CC

S²LO

Le Président,

F. BOUCHER

